

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

### PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Mesdames LEMMEN, WALLEZ et Messieurs CAPELLE, BARUCCI : Adjoint

Messieurs VICENTE, MAUGARS : Conseillers Délégués

Mesdames : BREJON, SOHIER et Messieurs : BIENFAIT, LEPEURIEN, PHILIPPE, POT, DROUSIES ET HORGNIERS : Conseillers

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

### POUVOIRS :

**ABSENTS :** Mmes DEMULDER, LONCHAMP

## I COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de Gestion 2009 établi par Madame le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion présente les résultats budgétaires de l'exercice 2009.

### **Résultat de clôture 2009**

Section de fonctionnement :	Excédent de	707 022.08 euros
Section d'investissement :	Excédent de	1 666 984 .80 euros

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part.

## **II COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rosier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Rosier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses 2009	- 1 460 802.56	- 472 191.94
Dépenses annulées	+ 1807.43	0.00
Recettes 2009 (hors 1068)	2 166 673.61	1 040 954.74
Recettes annulées	- 656.40	- 1 261.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2008 (1068)		771 884.13
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>707 022.08</b>	<b>567 501.80</b>
Résultats 2008 reporté	0.00	1 099 483.00
Excédent ou déficit 09	<b>707 022.08</b>	<b>1 666 984.80</b>
	<b>2 374 006.88</b>	
Restes à réaliser	0.00	- 880 698.03
Restes à recevoir	0.00	270 713.88
	0.00	- 609 984.15
	<b>1 764 022.73</b>	

2° constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **III AFFECTATION DES RESULTATS 2009**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2009 qui est en parfait accord avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Le résultat comptable de l'exercice majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit :

- Section de **fonctionnement**
  - o **excédent de 707 022.08 euros**
- Section d'**investissement**
  - o **excédent de 1 666 984.80 euros**
  - o **restes à réaliser : 880 698.03 euros**
  - o **restes à recevoir : 270 713.88 euros.**

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2009,
- décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement 2009 comme suit :
  - o 707 022.08 euros pour financement d'une partie des restes à réaliser 2009
- décide d'émettre un titre de recette d'un montant de **707 022.08 euros** au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"
- décide de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant de 1 666 984.80 euros au budget primitif 2010, au compte 001, opération 100.

### **III bis MODIFICATION DES RESTES A REALISER 2009**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, compte tenu du transfert des compétences voirie il y a lieu de procéder à la modification de l'état des restes à réaliser 2009.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de modifier le tableau des restes à réaliser au niveau du chapitre 23 du programme 103 voirie, éclairage public :

<b>opération</b>	<b>imputation</b>	<b>Restes à réaliser au 31.12.2009</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau reste à réaliser</b>
<b>103</b>	2315	817 564.96	-817 564.96	0.00
<b>Voirie-Eclairage public</b>	4581-103	0.00	817 564.96	817 564.96

- précise que l'ensemble des autres comptes et articles reste inchangé.
- Décide à l'unanimité de modifier le tableau des restes à recevoir comme suit :

<b>opération</b>	<b>imputation</b>	<b>Restes à recevoir au 31.12.2009</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau reste à recevoir</b>
<b>103</b>	1341	52 665.14	-52 665.14	0.00
<b>Voirie-Eclairage</b>	1328	151 544.74	-151 544.74	0.00

<b>public</b>	1325	0.00	204 209.88	204 209.88
<b>105</b>	1322	66 504.00	-66 504.00	
<b>FDAN</b>	1325	0.00	66 504.00	66 504.00

## IV EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

### 1) Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, les Accueils de Loisirs sans Hébergement **2010** fonctionneront comme suit :

- 6-14 ans Avril : → 9H00-17H00 (journées complètes)
- Petite Enfance Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)
- 6-17 ans Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)

et qu'il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

**AVRIL- JUILLET – AOÛT (journée complète)**

ANNEE	RECQUIGNIES			EXTERIEURS		
	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2010	3.80	7.30	10.95	5.70	10.95	16.50
RSA	Demi-tarif					

- décide de porter le droit d'inscription **non remboursable**, par enfant à 32.30 €, pour les centres de juillet et août,  
Ce montant sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.
- rappelle qu'un demi-tarif est appliqué
  - o pour les enfants de Recquignies fréquentant les Centres de Loisirs dont les familles bénéficient du RSA ( sous réserve de leur inscription un mois complet)
- précise que la différence sera reversée dans les caisses de la commune par le Centre Communal d'Action sociale,
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité.

## 2) Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
		<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Directeur Général des Service de 2 000 à 10 000 hab. pourvu par un agent détaché	A	1	1	1	1
Attaché Principal 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1	1	1
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	1	0
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	2	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	6	2
<b>TOTAUX</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>4</b>	2	<b>7</b>	4
<b>TOTAUX</b>		<b>9</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	0	0
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	0
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	3	3
<b>TOTAUX</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE CULTUREL</b>					
Assistant Qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX TITULAIRE</b>		<b>22</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>16</b>

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION	APRES MODIFICATION		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
		<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Agent technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	C	1	0	1	0
<b>TOTAUX</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>TOTAUX NON TITULAIRE</i>		<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

## Emplois saisonniers

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION	APRES MODIFICATION		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
		<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0
<b>TOTAUX</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal	B	2	0	2	0
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	0	5	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0	1	0
<b>TOTAUX</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX EMPLOIS SAISONNIERS</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Mr le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- adopte le tableau des effectifs.

### 3) Rémunération du personnel d'encadrement des centres d'accueil de Loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs 2010, en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière animation, conformément aux décrets n° 97.697 à 701.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs comme suit :

**Directeur :**

2<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal

**Diplômé ou stagiaire :**

3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 5-Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

**Non diplômé :**

1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3-Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

**Indemnité de camping :** 10.00 euros par nuit

**Retenue sur salaire :** En cas d'absence, une retenue sur salaire sera effectuée au prorata.

**Frais de déplacement pour les directeurs :** Les frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule personnel par le directeur seront indemnisés en fonction du kilométrage réalisé et seront plafonnés à 230 €.

#### **4) Tarifs concessions cimetièrre et columbarium**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetièrres de Recquignies et Rocq applicables au **1er Juillet 2010**.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs :

#### **CONCESSIONS CIMETIERES**

30 ans : 34.00 euros le m<sup>2</sup>

50 ans : 44.00 euros le m<sup>2</sup>

#### **COLUMBARIUM**

	<b>15 ANS</b>	<b>30 ANS</b>
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

#### **5) Prime médaille famille française**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner des primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Médaille Bronze	35.00 euros
Médaille Argent	50.00 euros
Médaille Or	65.00 euros

## **6) Bourses communales**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 70.00 euros par enfant le montant de la bourse communale.

## **7) Bons Epargne**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir la participation de la commune concernant le Bon Naissance offert aux parents de la commune.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 16 euros la participation de la commune pour chaque bon d'épargne offert aux nouveau-nés de la commune.

## **8) Prime personnel communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2010** et de la porter à 775.00 euros.

## **9) Jouets de Noël**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs d'attribution pour l'année **2010** comme suit:
- . de la naissance à 3 ans révolus      45.00
- . de 4 ans à 9 ans révolus              50.00
- . de 10 ans à 14 ans révolus          60.00

## **10) Prime médaille départementale et communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :
- Echelon Argent - 20 ans de service      130.00 €
- Echelon Vermeil - 30 années de service    180.00 €
- Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service    240.00 €

## **11) Prime départ retraite**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de verser le montant de la prime retraite comme suit :
- Moins de 10 ans d'ancienneté              220.00 €
- Par année supplémentaire de 11 à 30 ans    + 22.00 € par an
- Par année supplémentaire à partir de 31 ans    + 40.00 € par an

## **12) Emplacement Forains - Cirques et camions**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif pour les emplacements des forains à l'occasion des fêtes foraines et le stationnement de véhicule pour « vente au camion ».

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants :
  1. stationnement camion pour vente 40.00 euros
  2. emplacements forains (fêtes foraines)
    1. forfait caravane 10.00 euros
    2. emplacement < ou égal à 100 m<sup>2</sup> 0.50 euro le m<sup>2</sup>
    3. au-delà de 100 m<sup>2</sup> 0.25 euro le m<sup>2</sup>

## **13) Adhésion Fonds Local Solidarité Logement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22.06.1998, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Fonds Local Solidarité Logement.

Il y a donc lieu de délibérer sur la participation financière de la commune.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- autorise à l'unanimité le versement de la participation communale au titre du F.L.S.L pour l'année 2010.

## **14) Bilan des marchés 2009**

### **1° Rue des Mines**

- Bureau d'étude ETA (2009)
  - o Travaux : Jean Lefévre (attribué Mars 2010) 55 437.47€

### **2° Maîtrise d'œuvre voirie et aménagement Rue Maurice Druart**

- Bureau d'étude Voirie : AGECEI (2009)
  - o Travaux : Jean Lefévre
- Bureau d'étude Enfouissement réseaux : RPC
  - o Travaux : Tromont

### **3° Maîtrise d'œuvre réseaux Rue du Bois de Rousies**

- Bureau d'étude Réseaux : RPC ( 2009)
- Bureau d'étude Voirie : pour rappel DDE

#### **4° Appel d'offre restauration collective**

- Société retenue API ( septembre 2008 à septembre 2011)

#### **5° Bureau d'étude Médiathèque**

- Société retenue PUZZLE (2009)

#### **6° Chemin des Meuniers**

- Société retenue LEFEBVRE

#### **7° Rue René Fourchet Prolongée**

- Société retenue EIFFAGE

#### **8° Coquilles-Galettes des Rois**

- Société retenue DEREUME

#### **9° Photocopieur**

- Société retenue SOMABURO

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- valide cette présentation

### **15) Publicités et inscriptions Course Pédestre**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la Course Pédestre il est demandé aux participants un droit d'inscription. Par ailleurs la Commission des Fêtes et Sports va procéder à un appel à publicités. Il y a lieu de délibérer sur les tarifs.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- fixe les barèmes :

Publicités : 50€ l'A5

Inscription : 7€ l'inscription sur place et 5€ l'inscription à l'avance.  
 Gratuit pour les moins de 21 ans

- précise que les recettes seront encaissées sur la régie de recettes instituée par l'arrêté du 21 septembre 1994 pour l'encaissement des photocopies, repas, participations fêtes, bibliothèque, ALSH, piscine.

## **16) Cadeaux Budget 2010**

Monsieur le Président informe l'assemblée dans le cadre des fêtes et cérémonies, le comptable, bien que la réglementation n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

De ce fait, le comptable de notre collectivité sollicite de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

*La Commission Administrative,  
 Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
 Après en avoir délibéré,*

- adopte la liste des dépenses imputées au 6232

<b>Dénomination</b>	<b>Valeur indicative</b>	<b>Caractéristiques</b>
<b>Concours belote :</b>		
2 cartes cadeaux	100 € unitaire	
<b>Cadeau départ en retraite du personnel :</b>	100 € unitaire	
<b>Cadeau Mariage Administrés :</b>	15€ unitaire	
<b>Kermesse – brocante :</b>		
Lots concours pétanque	4x15 € + 2x30 €	Cartes Cadeaux
Jouets tombola brocante	300 €	
<b>Dictionnaires</b>	30 € unitaire	1 Dictionnaire Anglais ou Allemand ou Français
<b>Pot amitié personnel – congès :</b>		
Ballotin chocolat 500g	8.50 € unitaire	1 /membre personnel
Champagne	17.50 € unitaire	1 /membre personnel
<b>Ducasse Recquignies :</b>		
Lots tombola	650 €	
Primes Course Cyclistes	308€	Régie d'avance
Belote	122€	Régie d'avance
<b>Ducasse rocq :</b>		
Lots tombola	250 €	

Primes Course Cyclistes	308€	Régie d'avance
Tickets manèges ducasse Forains	500 €	
<b>Colis Noël au personnel :</b>	35 € unitaire	1 /membre personnel
<b>Coquilles Noël enfants agents + écoles</b>	Inclus dans l'appel d'offre du CCAS	
<b>Course pédestre :</b>		
Lots	720 €	Régie d'avance
Prime	590€	Régie d'avance
<b>Téléthon :</b>		
Bon achat meilleurs sportif	50 €	
<b>Fêtes des Mères :</b>		
Porcelaine	20€	
<b>Diplômes Médailles du Travail Administrés:</b>		
Cadeaux	20€	
<b>Médailles du travail Personnel :</b>		
<b>Cadeaux</b>	60€	

- les valeurs sont données à titre approximatif, la dépense globale par catégorie ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.

## **17) DEMANDE DE SUBVENTION C.U.C.S**

La municipalité est inscrite dans les dispositifs Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2007-2009, le CUCS est prolongé d'une année supplémentaire suite à la décision du Président de la république et de Monsieur le Premier Ministre. Deux tiers de ces actions s'inscrivent dans le CUCS de façon pluriannuelle.

Au titre de la programmation 2010, la commune présentera les fiches-actions suivantes, susceptibles d'obtenir un financement de l'Etat :

- activités associatives « Atelier Parents-Enfants »
- en attendant « la Médiathèque »

*Le conseil municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- certifie à l'unanimité M. le Maire à signer les documents correspondants et à demander une subvention aussi élevée que possible auprès des services de l'Etat.

## **18 – AFFILIATION VOLONTAIRE AU C.D.G du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville**

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- émet à l'unanimité un avis favorable à l'affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir de 2010.

## **19 – CONVENTION A.T.E.S.A.T**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2334-2, L2334-4, L5211-29, L5211-30 et L5212-1 ?

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 111.1, L141.1 et L161.1,

Vu l'ordonnance n° 59.2 du 02.01.1959 modifiée portant loi organique relative aux lois de finances, notamment son article 5,

Vu la loi d'orientation n° 92.125 DU 06.02.1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 7-1 issu de la loi n° 2001-1168 du 11.12.2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27.09.2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11.12.2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté interministériel du 27.12.2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté préfectoral du 16.11.2006, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord, établissant une liste des communes et groupements de communes du Nord, éligibles à l'Assistance Technique des services de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire,

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- adopte à l'unanimité
  - o le principe de solliciter des services de l'Etat, le bénéfice de l' Assistance Technique des services de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT)
  - o l'autorisation donnée au maire de signer la convention afférente, fixant les modalités juridiques, techniques et financières des missions faisant l'objet de l'ATESAT,
  - o l'imputation budgétaire correspondant à la contribution financière de la commune.

## **20 - ELECTION D'UN DELEGUE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE « MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE »**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison du décès de Monsieur Didier Debrue il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au sein de la communauté d'agglomération de « Maubeuge-Val de Sambre ».

Il précise que l'article L 5212-8 dispose que l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, le conseil municipal procède aux votes à bulletins secrets.

**CANDIDATS TITULAIRES****CANDIDATS SUPPLEANTS**

<b>NOM : SOHIER Sylvie</b> Votants : 15 Nuls : 0 Exprimés : 15 Majorité absolue : 8	<b>NOM : PHILIPPE Daniel</b> Votants : 15 Nuls : 0 Exprimés : 15 Majorité absolue : 8
---	---

**A été élu délégué titulaire, au 1<sup>er</sup> tour**

**- Mme Sohier Sylvie**

**A été élu délégué suppléant, au 1<sup>er</sup> tour**

**- M. Philippe Daniel**

**IV) Validation du Projet éducatif local**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet éducatif 2010 de notre commune.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- valide à l'unanimité le projet éducatif local

**V – BUDGET PRIMITIF****1) Examen de la Section de Fonctionnement**

**a. Examen des services administratifs, technique, périscolaire**

**b. Examen des subventions**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les conditions de versement des subventions aux associations locales.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

- décide de verser les subventions aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :

- bilan définitif de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N, **sur l'imprimé fourni par la collectivité**
- rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
- procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
- précise qu' en ce qui concerne la subvention votée pour la classe d'intégration scolaire de l'école du centre de Ferrière La Grande, celle-ci sera versée au prorata du nombre d'élèves de Recquignies pris en charge par cette classe en raison de 50€ par enfant.
- En ce qui concerne les subventions versées au titre des activités CEL/politique de la ville, les documents suivants doivent être fournis :
  - en début d'année, estimation prévisionnelle détaillée des dépenses
  - fiches de liaison fin de chaque semestre

**c. Examen des recettes**

**2) Examen de la section d'investissement**

**3) Prévision B.P 2010**

**VI – TAXES ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant de procéder au vote du budget primitif 2010, il y a lieu de fixer les taux des taxes communales qui seront appliqués en 2010.

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,*

- vote à l'unanimité les taux suivants pour les taxes 2010
  - Taxe d'habitation      22.04 %
  - Foncier bâti              25.47 %
  - Foncier non bâti        57.10 %
- vote à l'unanimité le budget primitif 2010 au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

## **VIII – DIVERS**

Les écoles Maternelles et Primaires de la Commune souhaitent faire le pont le Vendredi 14 Mai 2010 et déplacer les cours au Mercredi 12 Mai 2010.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Fait le 01.04.2010

### **Diffusion :**

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage